



Simulation retraite anticipée fausse

Par **CPO**, le **22/11/2010** à **11:20**

Bonjour,

En mars 2010, j'ai demandé une simulation concernant ma retraite. Cette simulation a été effectuée dans le service concerné de mon hôpital grâce à un logiciel mis à leur disposition par la caisse de retraite.

Prenant en considération cette simulation, je me décide à demander ma retraite anticipée pour le 1er septembre 2010 (après 15 ans et plus de 3 enfants).

Début septembre, je reçois le décompte définitif de ma retraite et à ma grande surprise, il manque plus de 80 euros, soit plus de 1000 euros par an.

Pour bien comprendre, j'ai 4 enfants nés en 1990, 1993, 2000 et 2005.

J'ai travaillé épisodiquement dans la fonction publique entre 1983 et 1987 puis de façon permanente depuis 1995.

Après « enquête » la simulation était fausse car elle n'a pas détecté que mes 2 premiers enfants sont nés alors que je n'étais pas dans la fonction publique mais dans un hôpital privé,

La caisse de retraite ne m'a pas prévenu que la retraite effective différait de la simulation dont ils avaient connaissance - on m'a dit « par manque de temps ».

J'avais une totale confiance dans cette simulation et la différence est très loin d'être négligeable dans mon budget et cela m'aurait très certainement conduit à prendre d'autres décisions.

J'ai demandé un recours gracieux avec une réponse négative.

Je ne peux plus faire marche arrière sur ma retraite. Il ne me reste que le tribunal administratif sur le fait que je n'ai pas été prévenue mais je n'ai pas de texte de loi sur lequel m'appuyer et on m'a dit que c'est assez hasardeux (risque de frais d'avocats adverse,...).

Pouvez-vous m'aider ou me conseiller ?

Merci

Par **P.M.**, le **22/11/2010** à **11:28**

Bonjour,

Sans reconstitution de carrière officielle, cela me semble effectivement hasardeux mais vous pourriez consulter un avocat spécialiste éventuellement même lors d'une permanence gratuite...

Par **CPO**, le **22/11/2010** à **15:43**

Bonjour,

j'ai en ma possession la simulation effectuée en mars qui contient une reconstitution de carrière complète issue de la caisse de retraite mais est-ce suffisamment officielle ?

cordialement.

Par **P.M.**, le **22/11/2010** à **15:58**

Il faudrait voir les mentions qui y sont portées et s'il y est mentionné des réserves sur son résultat et son utilisation, c'est bien pour cela que je vous ai conseillé de consulter un avocat qui pourra l'examiner pièces en main...

Par **miyako**, le **22/11/2010** à **17:44**

Bonsoir,

la simulation faite ,ne l'a pas été par un service OFFICIEL DE LA CNAVTS .

Par conséquence vos chances d'aboutir ,sont pratiquement nulles ;

Consultez un avocat ,mais méfiez vous qu'il ne vous embarque pas dans une procédure inutile;

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **CPO**, le **24/11/2010** à **13:08**

Merci pour vos réponses et conseils.

Même s'il ne me reste que mes yeux pour pleurer.